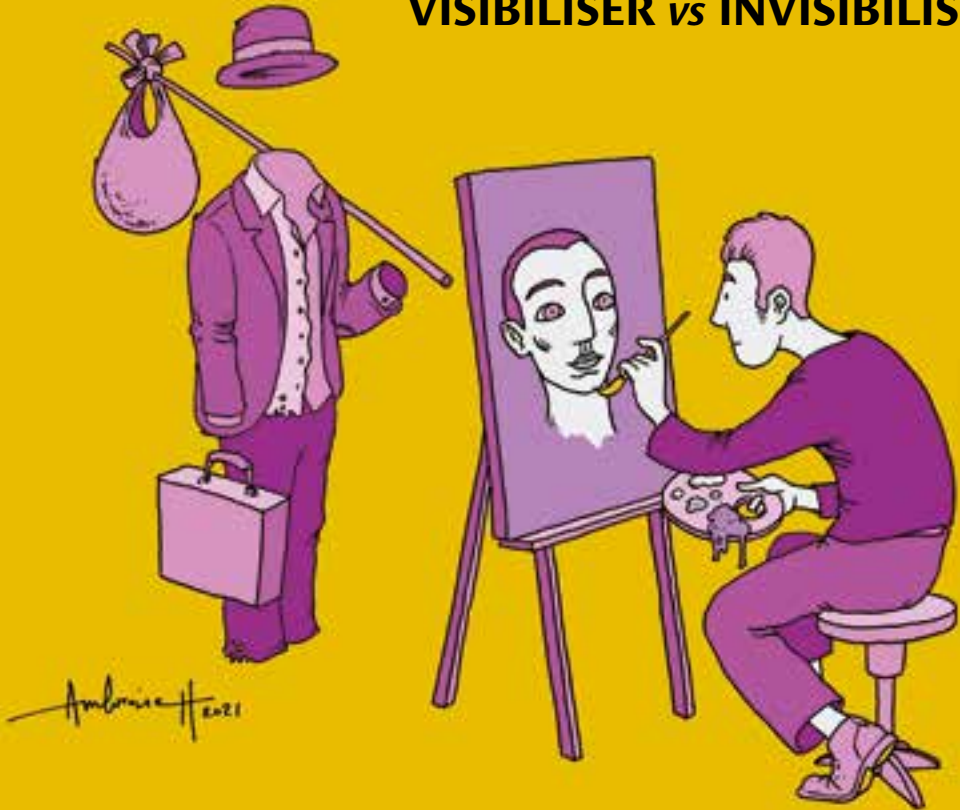




# VIVRE ENSEMBLE

**VISIBILISER vs INVISIBILISER**



**DOSSIER SPÉCIAL VACCINATION**

**BULLETIN POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE**

**VE 183/juin 2021**

<b>ÉDITORIAL – Sophie Malka</b>	<b>1</b>
Visibiliser vs invisibiliser	
<b>Dossier</b>	
<b>CENTRES FÉDÉRAUX</b>	
Le déni des autorités intenable face à la médiatisation des violences. À l'écoute des victimes – <i>Louise Wehrli</i>	2
Enregistrement d'une échange entre agents de sécurité	4
Violences. Un arrière-goût de déjà-vu – <i>Michel Bavarel</i>	5
<b>MOBILISATION – Lucine Miserez</b>	<b>6</b>
Jeunes débouté-es: le besoin d'exister	
<b>LIVRE – Danielle Othenin-Girard</b>	<b>9</b>
Les damnées de la mer	
<b>TOUTES AUX FRONTIÈRES – Sophie Malka</b>	<b>11</b>
<b>ENTRETIEN – Sophie Malka</b>	<b>12</b>
Avec Nicole Andreetta	
<b>CHRONIQUE SUISSE EUROPE – Julien Norberg</b>	<b>14</b>
<b>CHRONIQUE MONDE – Julien Norberg</b>	<b>15</b>
Sri Lanka: Le retour des hommes du passé	
<b>SRI LANKA</b>	
La Suisse doit adapter sa pratique d'asile – <i>Marine Zurbruchen</i>	18
Humeur – <i>Marie-Claire Kunz</i>	19
<b>Dossier vaccination</b>	
<b>COVID-19 – Sophie Malka</b>	
Personnes réfugiées, déboutées, sans-papiers: un accès inconditionnel à la vaccination en Suisse?	20
<b>POINT DE VUE – Karine Povlakic</b>	<b>26</b>
Quelle représentation juridique en procédure étendue?	
<b>DESEXIL.COM – Sophie Malka</b>	<b>28</b>
Un inventaire de l'hospitalité politique	

# SOMMAIRE

Afin de favoriser une fluidité de lecture, nous nous attachons à favoriser des tournures de phrases épicènes mais n'utilisons pas systématiquement le langage inclusif.

# ÉDITORIAL

## VISIBILISER vs INVISIBILISER

Le verbe «visibiliser» n'existe pas dans les dictionnaires de la langue française.

Point de verbe pour définir l'action de celles et de ceux qui font quelque chose pour «rendre visibles» des faits ou réalités. Il suffit de feuilleter les pages qui suivent pour réaliser combien ce terme manque au vocabulaire courant. Car dans le domaine qui nous anime, le visible et l'invisible sont en perpétuelle tension.

À travers nos lois migratoires, on a physiquement éloigné par toutes les barrières imaginables les personnes en quête de protection pour éviter qu'ils et elles ne se mélangent à la population. On les a «invisibilisées» – car oui, son contraire existe, défini par *Le Robert* comme l'action de «soustraire au regard social».

Invisibilisées en les parquant dans des lieux aux sommets de montagnes, hors des centres-villes, dans des abris de protection civile symboles d'autres temps et d'urgence. «On ne voulait pas que les gens se rendent compte de leurs conditions de vie. Quand tu ne peux pas dire «c'est injuste», tu ne réagis pas», raconte Nicole Andreetta, au moment de faire le bilan de ses années d'engagement à Genève auprès de l'AGORA et de Vivre Ensemble. (p. 12)

Invisibilisées par la restructuration de l'asile et la création de grands centres fédéraux, aujourd'hui dans la tourmente parce que la violence y devient flagrante, ostensible, grâce à l'action de collectifs, d'ONG et de certains médias (p. 2).

La «disparition» est aussi mentale. En réduisant les personnes à un épisode de vie ou à un statut, qui plus est dans une masse exagérément masculine (p. 9) – les «migrants», les «requérants» – on les destitue de leur

pluralité, de leurs identités multiples, opinions ou histoires propres. Une déshumanisation dont l'effet est d'anesthésier l'empathie, l'indignation qu'un possible phénomène d'identification pourrait susciter.

Pour tenter de réduire au silence – une autre façon d'invisibiliser – les mouvements citoyens cherchant à soutenir les droits fondamentaux des personnes en exil, les autorités n'ont pour l'heure pas trouvé d'autre moyen que de les criminaliser.

Les «7 de Briançon», Anni Lanz, Lisa Borgia: les exemples d'intimidations ne manquent pas. En Belgique, quatre personnes accusées de complicité de traite d'êtres humains pour avoir hébergé des personnes en exil viennent de gagner leur procès en appel<sup>1</sup>. Le coût de cette procédure: des mois de détention préventive pour certaines, 4 ans d'angoisse et des frais de justice. De son côté, l'agence européenne des frontières Frontex a attaqué financièrement<sup>2</sup> des journalistes qui tentaient d'investiguer sur ses pratiques et son respect des droits fondamentaux. Elle est aujourd'hui visée par trois enquêtes au Parlement européen. Les actions en justice contre les navires de sauvetage en Méditerranée sont également mues par une volonté d'invisibiliser les pratiques des nations européennes qui se déroulent sur la Grande bleue.

Visibiliser, c'est résister aux tentatives d'annihiler ces réalités aux yeux du public, les rendre tangibles. Face à un monde qui ne peut ni ne veut les voir, c'est redonner une place, un nom, une voix, un visage, à chaque personne concernée. Pour que le débat public puisse se fonder sur l'ensemble des faits. Et faire bouger les lignes.

**SOPHIE MALKA**

**1** RTBF, «Les hébergeurs de migrants sont acquittés par la cour d'appel de Bruxelles», 01.06.21

**2** Wemoveeurope, *Luisa et Arne contre Frontex*; voir également le site de [statewatch.org](http://statewatch.org)

# CENTRES FÉDÉRAUX

DÉNI DES AUTORITÉS INTENABLE FACE À LA MÉDIATISATION DES VIOLENCES

## À L'ÉCOUTE DES VICTIMES

Le mois de mai aura vu la question des violences dans les CFA tenir une belle place dans l'actualité. D'abord avec les enquêtes de la RTS, de la SRF et de la *Wochezeitung*, puis avec le rapport d'Amnesty International qui relate des cas de maltraitements à l'égard de requérant-es d'asile qui pourraient s'assimiler à de la torture<sup>1</sup>. Des témoignages de victimes, mais également d'ancien-es employé-es des centres ont été recueillis et des enregistrements, effectués à l'insu du personnel de sécurité, ont permis d'établir que leurs rapports de sanction à destination du SEM sont truqués.

Ces enregistrements proviennent du téléphone d'une femme enfermée dans un container-cellule. Le mobile lui avait été confisqué par le personnel de sécurité et a capté deux heures de leurs conversations. Cela se passe donc dans la loge des agent-es de sécurité et verbal, de ses gros bras et de son uniforme imposant. À cela s'ajoutent des mesures radicales comme ces mises en cellule appliquées de façon arbitraire et non conforme au règlement du SEM. Comme on l'a entendu, il suffit d'enjoliver le rapport pour le SEM pour maquiller ces imperfections. Le SEM doit d'ailleurs en être conscient, mais en déléguant ces tâches à des prestataires privés, il peut allégrement fermer les yeux. La responsabilité est dissoute dans la chaîne hiérarchique. Alors que légalement le SEM est pleinement responsable.

Ces pratiques, éminemment choquantes ne sont pas étonnantes. Elles sont davantage la conséquence d'un système, plutôt que le fait d'individus. Car les événements qui ont eu lieu dans différents CFA, à différentes dates, se ressemblent de façon troublante. À l'origine de ces actes de violence, il y a le plus souvent des événements que l'on pourrait

qualifier d'incidents. Un téléphone volé, un masque sous le nez ou une perte de patience dans la longue file d'attente pour le repas. Et plutôt que d'apaiser les conflits de façon non violente et bienveillante, le personnel de sécurité les amplifie en usant de sa force physique et verbale, de ses gros bras et de son uniforme imposant. À cela s'ajoutent des mesures radicales comme ces mises en cellule appliquées de façon arbitraire et non conforme au règlement du SEM. Comme on l'a entendu, il suffit d'enjoliver le rapport pour le SEM pour maquiller ces imperfections. Le SEM doit d'ailleurs en être conscient, mais en déléguant ces tâches à des prestataires privés, il peut allégrement fermer les yeux. La responsabilité est dissoute dans la chaîne hiérarchique. Alors que légalement le SEM est pleinement responsable.

Les dénonciations de nombreux collectifs dans différents CFA depuis plus d'une année et à de nombreuses reprises ont longtemps été traitées avec mépris par le SEM, qui a toujours nié ou prétendu avoir pris des mesures. Il aura fallu ces preuves irréfutables et un dégât d'image important pour le faire plier, un tout petit peu.

<sup>1</sup> Vivre ensemble a élaboré un article de synthèse et une liste de documentation répertoriant les différents articles / rapports / reportages publiés sur les violences dans les centres fédéraux: *Violences dans les centres fédéraux d'asile*, Giada de Coulon, mai 2021. À retrouver sur [asile.ch](http://asile.ch).



Il a annoncé la suspension de 14 agent-es de sécurité, un audit interne, une enquête externe à Boudry par un ancien juge fédéral, la suppression des containers et une réflexion sur la mise en place d'un bureau externe chargé de recueillir les plaintes des requérant-es d'asile. On peut se réjouir de ce dernier point. Mais reste encore à voir quelle sera la mise en œuvre concrète. Pour le reste, ne nous méprenons pas. Il ne s'agit pas là d'une révolution, mais bien d'une communication bien rôdée.

Car évidemment il ne suffira pas que les containers insalubres soient remplacés par de jolies salles de « réflexion » aux couleurs apaisantes. Parce que sales ou propres, cela restera des cellules. Il n'est pas suffisant non plus que les agent-es de sécurité impliqués dans les quelques affaires récemment médiatisées soient remplacés par d'autres. Tant que le cadre de travail sera le même, les mêmes violences se reproduiront. Il suffit de lire le rapport d'Amnesty et les témoignages d'anciens agents de sécurité ou d'assistants

sociaux pour comprendre combien celles-ci font partie de la culture d'entreprise. On ne peut que redouter qu'un nouveau lieu à haut potentiel de violence systémique sorte de terre à Genève, dans le cadre du projet de construction d'un centre fédéral au Grand-Saconnex (p.5).

Tant que les requérant-es d'asile continueront à être considéré-es comme une catégorie de la population à part, rien ne changera. Il faudra continuer de dénoncer ce qui se passe derrière les portes de ces centres. Et d'écouter, sans mettre en doute, la parole des réfugié-es qui se seraient bien passé de subir de nouvelles violences, après avoir fui celles de leur pays et en avoir subi sur la route de leur exil. On peut ici souligner le rôle des médias qui ont, à travers leurs investigations, contribué à amener sur la place publique des pratiques dénoncées depuis de nombreuses années par des organisations de la société civile. Et contraint les autorités d'asile à sortir du bois.

LOUISE WEHRLI

## « IL FAUT QU'ON CHARGE LE RAPPORT »

**Extrait d'une conversation entre agents de sécurité du CFA de Boudry, enregistrée par inadvertance par le téléphone saisi d'une requérante, enfermée dans une cellule d'isolement.**

Agent de sécurité 3 (AS3) (à voix plus basse) Mais là, les gars, il faut vraiment qu'on charge très bien le rapport hein. Car celle-là...

Agent de sécurité 4 (AS4) Là faut qu'on fasse gaffe j'pense hein.

AS3 Il faut qu'on fasse vraiment gaffe à ce que c'est noté dans le rapport car celle-là, elle va nous péter les couilles je vous l'dis hein.

AS4 Ah ça c'est clair.

[...]

AS4 J'te jure. (En regardant la propriétaire du téléphone dans sa cellule à la caméra) Elle est toute triste, t'as vu?

Agent de sécurité 1 (AS1) Qui ça?

AS4 Ta « pote »! (Rires)

AS1 Elle n'est pas triste. Ah ouais, ça l'apprendra. [...], elle croit que tout est permis, dire n'importe quoi, faire n'importe quoi, mais non.

AS4 Non, mais elle s'est crue à la maison ici.

[...]

AS3 On peut mettre ça d'une façon plus belle

AS4 Mais faudrait presque un peu... enfin ouais...

AS3 Plus formelle? Et...

AS4 Mais ça c'est une chose, plus formelle, mais avec des mots encore plus forts encore. Tu vois? Vraiment que le SEM comprenne que. Tu vois? Comme là avant le gars... Des fois y a des rapports moi je les charge un peu plus que la réalité comme ça, ça justifie mieux le truc tu vois?

AS3 Oui! Mais oui! Oui, oui!

AS4 Tu vois, parce que si on s'arrêta à certains propos, ils vont se dire, « mais... »

[...]

AS3 Mais on va mettre qu'elle a frappé l'agent, on met son numéro, au niveau de l'épaule, car...

Autre AS Du thorax

AS3 Du thorax, ouais

Autre AS Du thorax ça vaut mieux, c'est zone rouge, c'est mieux

AS3 Je sais pas, car il faut vraiment qu'on mette les détails car vous la connaissez, hein.

Autre AS Tu as une déchirure pectorale ou pas, non? (sur le ton de la moquerie, rires)

La retranscription complète inédite de cet enregistrement est à retrouver sur [asile.ch](http://asile.ch)

## VIOLENCES : UN ARRIÈRE-GOÛT DE DÉJÀ-VU

Une enquête est en cours pour déterminer si des mesures coercitives disproportionnées ont été utilisées à l'encontre de requérants d'asile dans certains centres fédéraux. Il s'agirait, selon certains, de dérives individuelles. Selon d'autres, l'autorité a tort de sous-traiter une tâche régaliennne à des sociétés privées.

En fait, le problème se pose depuis belle lurette. En 1993 déjà, l'aumônerie genevoise auprès des requérants d'asile (AGORA) relevait, dans une lettre à l'Office fédéral des réfugiés (ODR), le SEM d'alors, que le personnel mis en place dans le Centre d'enregistrement de La Praille, inauguré l'année précédente, « n'était ni assez nombreux ni suffisamment formé pour remplir sa tâche. » L'aumônerie ajoutait que ce personnel n'assurait pas « un minimum d'écoute permettant de désamorcer les tensions ».

La gestion de ce centre avait été confiée à l'ORS Service SA et à Securitas. Le CHERANE (Conseil pour l'hébergement des requérants non-enregistrés) qui, avec le soutien d'associations et du canton, assurait depuis deux ans l'accueil des candidats à l'asile, avait été écarté. Le M. Réfugiés de l'époque, Peter Arbenz, avait déclaré « ne pas avoir besoin d'assistants sociaux avec une mentalité tiers-mondiste ». Le Conseil d'État genevois avait boycotté l'inauguration, expliquant le refus de l'offre du CHERANE par « la crainte d'introduire le loup des œuvres d'entraide dans la bergerie fédérale ». « Les locaux de la discorde », avait titré la *Tribune de Genève* (18.04.1992).

L'aumônerie, qui pouvait, avec de strictes limitations, pénétrer dans le Centre d'enregistrement, a dénoncé maintes fois, au cours des années suivantes, ce qu'elle considérait comme des abus. Certes, des membres du personnel faisait preuve d'empathie envers les requérants, mais, dans l'ensemble, le système policier établi manifestait bien plus une méfiance, voire un rejet qu'un accueil de personnes en quête de protection.

À mes yeux, cette attitude reflétait le regard de peur, ou même d'hostilité porté par une partie de la population et des autorités sur des requérants d'asile dont beaucoup venaient de subir moult épreuves et souffrances. J'ai peur qu'il en soit toujours de même.

MICHEL BAVAREL

Ancien président du Conseil de l'AGORA



Au vu des violences inhérentes à ce type d'institutions, la coalition *Non au centre de renvoi au Grand-Saonnex* a lancé une pétition en ligne demandant au Grand Conseil et Conseil d'État genevois de renoncer au centre fédéral prévu au Grand-Saonnex.

La pétition est encartée dans ce journal. De nombreuses organisations la soutiennent, dont *Vivre Ensemble*.

# MOBILISATION

## JEUNES DÉBOUTÉ·ES : LE BESOIN D'EXISTER

Entre 2015 et 2016, des centaines d'adolescent·es sont arrivé·es en Suisse seul·es pour y demander une protection. Encore enfants, ils et elles avaient quitté leurs familles, fui leur pays pour entreprendre une route migratoire de plusieurs mois, voire années, au péril de leur vie. Le hasard de la procédure d'asile en a conduit une partie à Genève. Les jeunes de moins de 19 ans ont pu être scolarisés. Certain·es ont été accueilli·es en famille d'accueil ou famille-relais ; d'autres ont intégré des associations sportives, culturelles. Tant bien que mal, les autorités cantonales ont rempli leurs obligations, notamment en matière de scolarisation et d'hébergement. La solidarité de la société civile était grande, prenant diverses formes, toujours mues par la générosité et la bienveillance. Il était juste et nécessaire d'accueillir ces adolescent·es et adultes en devenir.

Enfin arrivé·es quelque part, les jeunes (qui le pouvaient) ont pour la plupart saisi leur chance d'entamer une formation, appris notre langue et nos codes, tenté de rattraper le temps perdu sur les bancs de l'école... pour se construire un avenir.

Un avenir largement conditionné cependant à leur situation administrative, où les inégalités prévalent. Certain·es ont obtenu un statut (permis F ou B réfugié), d'autres attendent encore. D'autres encore ont vu leur demande d'asile rejetée, une décision tombée souvent juste après leur majorité.<sup>1</sup>

À Genève, en juin 2021, 60 jeunes personnes isolées se trouvent ainsi déboutées. Elles ont entre 18 et 25 ans. La moitié est en formation. La décision négative est souvent intervenue après 3, 4, 5 ans de vie à Genève, une intégration souvent exemplaire, des projets professionnels en cours, une vie sociale et

affective bien ancrée dans la cité. Une décision négative qui résonne comme un coup de massue, qui stoppe en plein vol. Une décision négative qui rend tout incertain, incompréhensible. Et qui est aussi une douche froide pour les enseignant·es et les éducateur·trices qui ont accompagné ces jeunes, pour les familles qui les ont accueilli·es et toutes les personnes qui les ont aidé·es à prendre leur place. Les jeunes scolarisé·es ont la boule au ventre et de la peine à se concentrer sur leur formation. Quel avenir après l'école ? Y aura-t-il une possibilité d'apprentissage dual, une autorisation de travail ? La crainte de se retrouver sans activité est grande et angoissante. La peur d'un renvoi forcé est lancinante.

### DÉMARCHES POLITIQUES

En septembre 2019, le Grand Conseil genevois accepte deux motions (M2524,

M2526) et une pétition (P2066)<sup>2</sup> visant à l'insertion professionnelle de ces adultes en devenir qui ne peuvent être renvoyé·es et l'octroi d'un permis de séjour. Un vote qui redonne espoir, comme une bouffée d'oxygène... En décembre 2019, une rencontre avec la délégation migration du Conseil d'État laisse espérer que le canton de Genève fera davantage usage de l'art. 14 al. 2 LAsi, cette disposition permettant l'octroi d'un titre de séjour sous certaines conditions et sur demande du canton aux autorités fédérales.

Or, à ce jour, le Conseil d'État n'a pas pris de mesures permettant un examen systématique de la situation des personnes répondant aux exigences édictées par l'art.

**« Le papier blanc prend toute la place dans ma tête. Il m'empêche de pouvoir penser à après. »**

14 al. 2 LAsi. De même, aucune mesure spécifique n'a été prise pour favoriser l'insertion professionnelle de ces jeunes. Nous sommes réduits à négocier au cas par cas des autorisations de travail, dans un cadre peu ou pas défini, malgré les recommandations formulées par le Grand Conseil.

La déception est grande, particulièrement pour celles et ceux qui ont exposé leur situation à maintes reprises, y compris

### « AVEC LE PAPIER BLANC, JE N'AI PAS LE DROIT DE RÉALISER MON RÊVE »

Soirée de témoignages et d'échanges dans le cadre de la campagne *Éducation pour toutes et tous !* Inscriptions à [info@bildung-jetzt.ch](mailto:info@bildung-jetzt.ch)

Le 24 juin, les organisations membres de la Coordination-asile.ge organisent une soirée en ligne de témoignages et d'échanges dans le cadre de la campagne *Éducation pour toutes et tous !* Elle a pour but de donner la parole à des jeunes vivant à Genève depuis plus de cinq ans et de rendre visible leur situation. Le rejet de leur demande d'asile est souvent tombée à leur majorité, les laissant dans un *no man's land* administratif et une angoisse existentielle. Leur volonté de prendre la parole à l'occasion de cette soirée témoigne du combat quotidien qu'ils et elles mènent pour avoir une vie digne et se construire un avenir. Un avenir que pour l'heure, le monde politique leur refuse, malgré de nombreuses démarches de la Coordination. Un rapport et des témoignages vidéos ont été réalisés à cette occasion par l'ODAE romand et Vivre Ensemble.

#### À découvrir ici :

- [oda-e-romand.ch](http://oda-e-romand.ch)
- [education-maintenant.ch](http://education-maintenant.ch)
- [asile.ch](http://asile.ch)

1 Les recommandations de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) n'ont à cet égard pas été respectées. Selon la CDE, la demande d'asile d'un·e mineur·e non accompagné·e doit être traitée en priorité par les autorités. Voir Unige, Faculté de droit, Law Clinic « Les droits des jeunes personnes migrantes non accompagnées » p. 30

2 M2524 : « pour une prise en charge jusqu'à 25 ans des jeunes adultes relevant de l'asile » ; M2526 : « Faciliter l'insertion professionnelle et l'octroi d'un permis de séjour aux personnes déboutées de l'asile dont le renvoi n'est pas réalisable » ; P2066 : « Droit de rester pour les Érythréennes et Érythréens »



# LES DAMNÉES DE LA MER

## Femmes et frontières en Méditerranée

*Les damnées de la mer* est le fruit d'une enquête au long court, menée entre 2010 et 2018 par la géographe Camille Schmoll « dans » et « sur » la frontière (voir encadré). On y découvre les parcours interminables des femmes exilées africaines, leurs souffrances, la complexité de leur cheminement migratoire. On y perçoit ces « lieux-frontières » que constituent la multiplication des camps, l'enfermement, le temps suspendu, les violences institutionnelles marquant cruellement le corps des femmes. Mais aussi la force de ces dernières qui utilisent ces espaces de « l'entre-deux » pour se reconstruire de nouvelles identités et regagner en autonomie. Un livre de recherche d'une grande rigueur qui contribue à casser les clichés sur la migration féminine et à restituer la place des femmes dans l'histoire des migrations.

*Les damnées de la mer* s'ouvre avec le récit de Julienne, que Camille Schmoll choisit de présenter dans sa totalité, tant il est emblématique :

« Des Juliennes, il y en a des centaines, des milliers. Son récit parle de toutes celles qui furent entendues, et de celles disparues ; (...)

De fait, la voix des femmes que j'ai rencontrées porte l'écho de celles qui n'ont pu atteindre les rivages de l'Europe (parce que noyées en mer ou mortes dans le désert (elles étaient là) « fantômes qui occupaient parfois les silences des femmes rencontrées, ou au contraire qui meublèrent leurs récits ».

Comme le rappelle C. Schmoll, les femmes sont restées longtemps absentes du grand récit des migrations. Elles étaient simplement vues comme celles qui attendent leurs époux ou les suivent dans leur exil. Enfermées dans cette image de passivité, une étude suffisamment approfondie de leurs déplacements ne s'est jamais faite. Pourtant, par le passé, elles furent nombreuses à partir seules. Aujourd'hui cette migration féminine s'amplifie, mais elle n'est pas nouvelle. Il faut en comprendre les multiples causes, insiste la chercheuse, et analyser l'inadéquation entre la complexité des motivations de fuite et le droit international tel qu'il est encore pensé et appliqué. Elle montre comment les réalités vécues par les femmes migrantes « font éclater les notions opposées et par trop simplistes entre migration forcée et migration voulue, migration précipitée et migration préméditée ». Des réalités telles que la mixité de leurs motivations de fuite, le poids de l'entourage familial, la longueur des parcours dans l'espace et le temps, le cumul des violences subies (domestiques, sexuelles,

auprès des autorités et espéraient un réel appui du canton. Ces blocages successifs, pour l'obtention d'une autorisation de formation et/ou d'un permis B humanitaire, sont souvent vécus comme une nouvelle décision négative, un 2<sup>e</sup> rejet.

Choquée par l'absence d'action du Conseil d'État, la Coordination asile.ge a lancé en juillet 2020 un recensement auprès de l'ensemble des 15-25 ans débouté-es vivant dans le canton. Nous voulions rendre visible les jeunes invisibilisé-es et illégalisé-es, mettre des noms, des visages, des projets sur des « papiers blancs ». Nous voulions dire concrètement de qui et de quoi on parle. Et tenir compte de celles et ceux qui, alors âgé-es de plus de 19 ans, n'ont pas été scolarisé-es. Traité-es comme des adultes, ils et elles sont resté-es le plus souvent en marge des mesures d'intégration et n'ont pas bénéficié du même accueil et accompagnement que leur-es cadet-tes.

Nous avons rencontré ces garçons et filles à plusieurs reprises et nous les accompagnons au mieux de nos possibilités, tant individuellement que collectivement. Une jolie dynamique s'est installée, faite de confiance et de projets communs. Nous rendrons public notre travail le 24 juin (encadré p. 7).

### UN SOUTIEN NÉCESSAIRE

Ces échanges ont permis de faire émerger, une fois de plus, l'importance de l'accueil et de l'accès à des mesures d'intégration dès l'arrivée. Les plus solides et les mieux armé-es pour affronter ces situations innommables, capables de porter la voix du groupe, sont celles et ceux qui ont été (et sont encore) accueilli-es, entouré-es, accompagné-es dans leur quotidien et leur cursus. Ils et elles ont une meilleure compréhension de la société suisse et genevoise, arrivent plus facilement à se projeter dans l'avenir et à participer à une démarche collective. Les autres se retrouvent bien souvent en marge, à l'écart malgré eux, ayant de la peine à exister et à se faire entendre.

Malgré des parcours exemplaires, certain-es jeunes sont effondré-es et ne sont pas sûr-es d'arriver à se relever. D'autres trouvent encore et toujours les ressources pour continuer à avancer, forçant l'admiration. Toutes et tous nécessitent notre attention et notre accompagnement. Nous pouvons dire avec certitude que cette situation les affecte fortement et porte atteinte à leur santé. Le travail quotidien des associations et des bénévoles doit aujourd'hui être reconnu, respecté et pris en compte. Sans ce soutien, de nombreuses personnes iraient beaucoup plus mal encore. Le respect de la dignité humaine a un prix. La bafouer a un coût bien supérieur. C'est pourquoi nous espérons être entendu et qu'ils et elles soient pour une fois écouté-es. Ces jeunes, nos jeunes, ont un visage, une histoire et méritent d'accéder à une existence digne.

### COURAGE POLITIQUE

Accueilli-es hier, il est injuste et inacceptable de reléguer ces jeunes adultes au statut d'indésirables. Le canton doit aujourd'hui avoir le courage de se positionner en faveur d'une stabilisation de leur situation auprès des autorités fédérales. 60 jeunes, c'est énorme au regard des vies mises entre parenthèses et d'un avenir mis en péril. 60 jeunes, ce n'est pas grand-chose au regard des milliers de jeunes insérés dans les divers dispositifs de formation et d'intégration du canton. Les outils existent pour permettre la formation, l'intégration et la régularisation d'une très grande partie des jeunes débouté-es : ces outils sont juridiques et politiques. Un peu de courage et de volonté politique qui peuvent changer la vie de plus de dizaines de jeunes personnes à court terme !!! Le canton de Genève va-t-il enfin être à la hauteur de la tradition humanitaire dont il se targue ?

LUCINE MISEREZ

Présidente de la Coordination asile.ge

Camille Schmoll est enseignante-chercheuse à l'Université Paris-Diderot, et membre cofondatrice du Groupe international d'experts sur les migrations (Giem).

Durant huit ans, elle part inlassablement sur la trace des survivantes aux marges de l'Europe, en Italie et à Malte. Elle cherche à rencontrer ces femmes dans leur vécu quotidien, à travers cette chaîne qui n'en finit pas des camps de tri, de rétention, d'"accueil", tous synonymes d'isolement et de logique répressive. Finalement elle parvient à recueillir 80 récits, qui vont constituer son terreau d'observations et de réflexions.

Sa méthode de travail est présentée à la fois dans l'introduction et conclusion de l'ouvrage, ainsi que dans une annexe méthodologique.



*Les réalités vécues par les femmes migrantes «font éclater les notions opposées et par trop simplistes entre migration forcée et migration voulue, migration précipitée et migration préméditée».*

Camille Schmall, *Les damnées de la mer*, éd. La Découverte, 2020

institutionnelles). L'intrication et l'impact des événements survenus au fil des étapes les obligent à une réorientation constante de leur trajectoire migratoire.

Ces parcours, propres aux femmes, amènent aussi des formes de résistances spécifiques. En prenant le temps de rencontrer ces exilées/rescapées, arrivées au seuil de l'Europe, mais cloisonnées dans un «entre-deux», C. Schmall s'est donné les moyens de découvrir leur façon d'être et de survivre dans ces lieux de la marge, qui se révèlent à la fois lieux d'oppression et de transformation.

Les camps où elle a pu se rendre varient dans leur degré de répression et d'enfermement, mais ils se caractérisent tous par un fonctionnement fortement sécuritaire, par des locaux surpeuplés, un manque de possibilités de contact avec l'extérieur, et surtout la privation de toute intimité, notamment corporelle, tellement blessante et dangereuse pour les femmes. Preuve d'une non-prise en considération de toute la question genre.

Combien de réfugiées qui ont transité par ces camps se sont vues réduites à l'état d'objet, condamnées à l'inactivité et l'ennui, victimes de nouvelles violences ? Pourtant, bon nombre d'entre elles arrivent à reprendre un contrôle momentané sur leur vie, en se

structurant des espaces d'autonomie aussi petits soient-ils, par exemple à travers des soins du corps qu'elles se donnent mutuellement, ou des «niches d'intimité» créées avec l'arrangement d'objets personnels et gagnées sur le peu d'espace à soi; ou encore en utilisant Internet pour se refaire des liens, l'outil numérique devenant un «lieu de suspension de la douleur». En définitive, elles parviennent à se préserver une identité dans le chemin d'exil. Bien qu'envahies par un état constant de tension et d'insécurité, elles en émergent en affirmant leur «savoir migratoire», expression utilisée par C. Schmall pour qualifier leurs expériences acquises tout au long de l'exil.

La richesse de ce livre et les questions qu'il pose font écho au travail de recherche mené de longue date par la philosophe Marie-Claire Caloz-Tschopp sur le thème du Desexil (voir site). En résonance aussi avec la manifestation féministe de *Toutes Aux Frontières* qui s'est déroulée à Nice le 5 juin 2021, et l'annonce d'un travail de lancement d'une pétition européenne pour une reconnaissance systématique et effective des motifs d'asile propres aux femmes, filles et personnes LGBTQI+.

DANIELLE OTHENIN-GIRARD

## TOUTES AUX FRONTIÈRES !



© Estelle Binggeli

### UNE MANIFESTATION DE SOLIDARITÉ ET DE SOUTIEN AUX FEMMES MIGRANTES

Samedi 5 juin 2021, plus de 5000 personnes, en majorité des femmes, ont convergé vers Nice depuis plusieurs pays européens, dont la Suisse, l'Italie ou l'Espagne, pour revendiquer une Europe sans murs et dénoncer la criminalisation de la migration. Une première action féministe transfrontalière initiée par *Toutes Aux Frontières* avec pour objectif de créer un mouvement de solidarité ([toutesauxfrontieresfr.wordpress.com](http://toutesauxfrontieresfr.wordpress.com)). Cette grande rencontre avait été imaginée en septembre 2019 lors de la Rencontre européenne Femmes-Migrations-Refuges à Genève dans la foulée de la Grève féministe (Vivre Ensemble n°174 / octobre 2019).

### PÉTITION FÉMINISTE EUROPÉENNE

La manifestation de Nice a été l'occasion de lancer les bases d'une pétition à l'échelle européenne visant à une reconnaissance systématique et effective des motifs d'asile propres aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTQI+. Un appel a été lancé à la constitution d'un large réseau européen, constitué à la fois d'associations féministes et d'organisations impliquées dans la défense du droit d'asile et des droits des personnes migrantes. En Suisse, la démarche est menée par des militantes de la Marche mondiale des femmes, de Solidarité Tattes et d'autres groupements, dont Vivre Ensemble. Une prochaine rencontre en visioconférence, ouverte aux personnes et organisations intéressées, est prévue le 30 juin 2021. Pour y participer ou pour des informations, écrire à [solidaritetattes@gmail.com](mailto:solidaritetattes@gmail.com) (voir flyer explicatif sur notre site [asile.ch](http://asile.ch))

SOPHIE MALKA

VISIBILISER vs INVISIBILISER



# ENTRETIEN

**AVEC NICOLE ANDRETTA** À Genève, elle est bien connue des membres des associations de défense de l'asile. Mais surtout des innombrables personnes ayant un jour frappé à la porte de l'Agora, situé au cœur du foyer des Tattes, l'un des plus grands foyers d'hébergement de requérant-es d'asile de Suisse. L'écoute, l'empathie, le temps offert aux personnes ballottées et désorientées ou cherchant à partager leur culture et savoir-faire ont été au cœur de son action. Combien en a-t-elle accompagné lors de démarches officielles pour rappeler aux fonctionnaires qu'ils s'adressaient à un être humain! Nicole Andretta raccroche aujourd'hui son habit d'aumônière pour une retraite active. Et quitte le comité de rédaction de *Vivre Ensemble*, où elle a été durant 15 ans une portraitiste et offert une voix aux personnes issues de l'asile. Nicole n'a cessé de nous inciter à vulgariser nos articles pour qu'ils soient lus et compris par le plus grand nombre. Elle nous manquera!

*Tu es entrée au comité de rédaction de *Vivre Ensemble* il y a 15 ans. Qu'est-ce qui t'a poussée à cet engagement bénévole, davantage axé sur l'information que sur l'action d'accompagnement et de terrain propre à l'Agora?*

**Nicole Andretta:** Ce sont Yves Brutsch et Isabelle Furrer, alors président et coordinatrice de *Vivre Ensemble* qui, en 2007, m'ont proposé de faire partie du comité rédactionnel. J'ai tout de suite accepté, tellement ces deux mots « vivre ensemble » illustraient la finalité de mon travail d'accompagnement à l'AGORA. Très vite, j'avais réalisé qu'il était important de témoigner du vécu et des conditions de vie des requérants d'asile, des difficultés qu'ils rencontraient et surtout des obstacles que les durcissements successifs de la loi sur l'asile dressaient sur leur chemin d'intégration dans notre société.

*Que t'a apporté cet engagement?*

Participer aux comités de *Vivre ensemble* m'a permis d'acquérir de solides connaissances concernant la politique d'asile, de repérer les différents acteurs du réseau et comprendre comment, tous ensemble, nous

pouvions tenter de faire bouger les choses. Apprès d'un public plus large que celui auquel s'adressent habituellement des aumônier-es, *Vivre ensemble* m'a apporté assurance, légitimité, crédibilité et cohérence.

Dans le domaine de l'asile, les ambiguïtés et les paradoxes sont monnaie courante. Ils diffusent une espèce de brouillard opaque autour de la situation des réfugiés. Pour la population, il est difficile de comprendre, au premier abord, que l'exclusion peut se cacher derrière des termes a priori positifs. Un simple exemple: l'aide d'urgence. Tant que l'on n'a pas pu réaliser que cette « aide » a pour but de péjorer la vie des personnes déboutées pour les forcer à disparaître, on ne peut pas affirmer clairement que c'est injuste. Et par conséquent réagir.

*Qu'évoquent pour toi les mots...*

**· Indignation:** Au départ c'est une réaction de colère devant des situations injustes qui va se transformer sur le long terme en bouée de sauvetage évitant la noyade dans la mer de l'indifférence. Lorsque rien ne bouge, le risque est grand de s'habituer. L'indignation ressentie par différentes per-



Nicole Andretta entourée d'Anne-Mad Reinmann (Agora) et d'une membre de l'association *La Pointe*, à Genève, lors de la campagne « Ma Genève » dénonçant la construction d'un méga-centre de détention administrative dans le canton. La prison a été construite, mais est toujours pour l'heure dévolue aux mesures pénales.

sonnes rencontrées tout au long des années passées à l'AGORA a heureusement entretenu la mienne.

**· Rencontre:** Moment (ou espace) précieux qui permet un changement de regard, souvent non programmable. Lors de mes débuts à l'AGORA, je me souviens d'un jeune albanais qui s'était fait voler son argent au foyer. Il souhaitait ouvrir un compte et déposer son argent. C'était impossible à l'époque pour des personnes encore en procédure, mais il ne voulait rien entendre. Devant son insistance, je l'ai tout de même accompagné à la banque. Or, à ma grande surprise, touché par mes explications, l'employé qui se trouvait au guichet a convaincu le gérant de faire une exception.

**· Complémentarité:** Il est important de s'appuyer sur ses propres valeurs, mais il faut aussi réfléchir à comment elles peuvent inter-agir et se consolider avec les compétences des autres. Cela permet de

quitter le terrain des émotions pour une démarche constructive plutôt que réactive.

**· Jeunes:** Qu'ils viennent d'ici ou d'ailleurs ils représentent notre avenir. Il est indispensable de leur transmettre nos meilleurs outils pour affronter les difficultés de la vie tout en reconnaissant à chacun la possibilité d'utiliser et partager ses propres ressources. Comment peut-on empêcher des jeunes de terminer une formation?!

**· Persévérance:** La confiance en la vie de ceux et celles qui ont bravé tant de dangers avant d'arriver en Suisse nous interdit de baisser les bras.

Hommage à toutes les personnes anonymes ou connues qui ont rencontré leur semblable en tissant des liens d'amitié. Elles grignotent le cadre rigide de la loi et inlassablement travaillent à ouvrir des portes pour un accueil digne.

Propos recueillis par  
**SOPHIE MALKA**

## SUISSE

### 12 avril

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a accepté de régulariser trois personnes d'origine tibétaine vivant en Suisse sans statut légal. Un espoir pour quelque 250 Tibétain-es débouté-es de leur demande d'asile. L'autorité ne leur a pas reconnu comme lieu d'origine le Tibet et ils ne peuvent fournir de papiers d'identité officiels sous peine de mettre en danger leur famille au pays. Les cantons de Saint-Gall et Zurich ont lancé une opération de régularisation pour cas de rigueur. Fait nouveau: Berne a accepté de reconnaître un document émis par le gouvernement tibétain en exil en Inde. Charge aux trois personnes concernées d'obtenir d'ici un an des documents d'identité complémentaires. Suite à une pétition votée au Parlement en mars 2021, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a dit vouloir faire la lumière sur «le besoin de protection des personnes de l'ethnie tibétaine dans le processus d'asile et les procédures de renvoi» ainsi que sur «l'exigence de documents de voyage et la pratique lors du traitement des demandes de cas de rigueur».

### 13 avril

Deux requérants d'asile et autant d'agents de sécurité sont inculpés par le Ministère public genevois pour l'incendie du foyer des Tattes de novembre 2014. Il avait fait un mort et 43 blessés. Toute poursuite contre l'État, l'Hospice Général et Protectas est en revanche classée, ce que critique l'association Solidarité Tattes pour qui le problème est structurel: un centre «bourré à craquer», tant dans les

chambres que dans les cuisines, incitant à utiliser des plaques électriques dans les chambres, parfois même pour se chauffer; un dispositif anti-incendie défaillant et des portes coupe-feu dont le fonctionnement n'avait pas été expliqué aux pensionnaires. Les avocates des victimes ont fait appel.

### 7 mai

Neuchâtel a mis en place le projet ESPACE, pour Espace Social et Professionnel d'Acquisition de Compétences et d'Expériences lieu collectif d'apprentissages et d'échanges. Le lieu se déploiera sur deux sites, dans les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, et accueille 300 apprenant-es. Y collaborent des services de l'État ainsi que des partenaires privés (Caritas ou CSP). Les formations en langue, informatique, expressions écrites et orales ou encore de théâtre côtoient un ensemble de stages professionnalisants.

## EUROPE

### 19 avril

Déjà en procès à Catane pour des faits similaires, l'ex-ministre de l'Intérieur italien Matteo Salvini comparaitra en septembre pour avoir bloqué des personnes migrantes en mer en 2019. Le Tribunal de Palerme en a décidé ainsi. Accusé d'abus de pouvoir et de séquestration en ayant interdit le débarquement de plus de 200 personnes secourues par un navire de l'ONG Open Arms, l'homme encourt 15 ans de prison. En parallèle, le gouvernement a annoncé vouloir assouplir les mesures anti-migrantes votées sous l'ère Salvini.

### 14 mai

Les conditions d'accueil dans un centre de quarantaines sur l'île de Fuerteventura (Canaries) inquiètent Amnesty International. Le centre ne répond pas aux conditions sanitaires minimales et affiche un manque sévère de denrées alimentaires. La situation dans les autres camps de l'archipel espagnol est aussi tendue. En 2021, 23 000 personnes migrantes y ont débarqué. Certaines sont bloquées depuis plusieurs mois. Une association locale appelle à accélérer les transferts sur le continent et à étoffer la présence de psychologues, avocates et intervenant-es sociaux-ales.

### 3 juin

Le Danemark a adopté une loi visant à externaliser sa procédure d'asile. Les demandes d'asile seraient exclusivement traitées dans des centres ouverts dans des pays tiers. La presse danoise évoque de possibles collaborations avec le Rwanda. Une politique du «zéro réfugié» du centre gauche dont se sont distanciés les pays européens au moment où sa pratique à l'égard des ressortissant-es syrien-nes est contestée. 11 des 12 experts et organisations cités dans le rapport danois sur lequel se base le gouvernement pour affirmer que la région de Damas est «sûre» s'en sont distanciés (VE 182/avril 2021). En l'absence d'accord avec la Syrie, les personnes déboutées sont envoyées dans des «centres de départ» dans la crainte d'une expulsion.

Page réalisée par Julien Norberg  
Sources: presse romande,  
Infomigrants, Migreurop, asile.ch

# CHRONIQUE »

## LE RETOUR DES HOMMES DU PASSÉ



CAPITALE : COLOMBO  
SUPERFICIE : 65 610 KM<sup>2</sup>  
POPULATION : 23 044 123  
LANGUES MAJORITAIRES : CINGLAIS,  
TAMOUL, ANGLAIS  
RELIGIONS : BOUDDHISME,  
HINDOUISME, ISLAM ET  
CHRISTIANISME

**Le 9 février 2021, Michèle Bachelet, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a appelé les États membres à «revoir la pratique en matière d'asile à l'égard des ressortissant-es srilankais-es afin de protéger les personnes qui risquent des persécutions et éviter tout renvoi dans**

**les cas qui présentent un risque réel de torture ou d'autres violations graves des droits humains».<sup>1</sup> Une recommandation qui n'est que la conclusion logique et sévère du récent rapport sur la situation prévalant au Sri Lanka. Y sont notamment dénoncées la militarisation des structures gouvernementales, des menaces contre les médias et la société civile, une stigmatisation des minorités et des interférences du gouvernement dans les enquêtes visant à faire la lumière sur les crimes et disparitions commis lors du conflit qui a ravagé le pays entre 1983 et 2009.<sup>2</sup> L'avènement au pouvoir de Gotabaya Rajapaksa en 2019 a marqué le retour en force de personnalités impliquées dans la guerre civile. Pour Michèle Bachelet, «le gouvernement est incapable de faire face à un passé qui continue à avoir des effets dévastateurs».**

Retrouvez sur [asile.ch](http://asile.ch) nos précédentes *Chroniques Monde Sri Lanka* ainsi qu'un complément statistique.

- Vivre Ensemble, «[Expulsés en danger](#)», Boris Wijkström et Raphaël Rey, VE 143 / juin 2013
- Vivre Ensemble, «[L'impunité, fossoyeuse de la reconstruction ?](#)», Élise Schubs, VE 130 / décembre 2010

# » SRI LANKA



Le 25 novembre 2019, l'enlèvement d'une employée de l'ambassade suisse à Colombo provoque la stupeur. La femme racontera avoir été contrainte de divulguer des informations sur des Srilankais-es ayant demandé l'asile, et en particulier un haut fonctionnaire enquêtant sur les crimes de guerre. Le nouveau président du Sri Lanka, Gotabaya Rajapaksa, venait d'être élu.

## LA LUEUR D'ESPOIR DE 2015

Les années suivant le conflit sanglant ayant opposé le gouvernement cinghalais et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) se caractérisent par une impunité de part et d'autre vis-à-vis des crimes de guerre et des pratiques systématiques de torture, d'arrestations arbitraires ou encore d'assassinats envers la minorité tamoule. La formation d'un gouvernement d'unité nationale en 2015 laisse enfin croire à un changement. La Constitution est amendée afin de renforcer les institutions démocratiques et indépendantes. Le pays entame un travail de mémoire en instituant des bureaux chargés des questions des personnes disparues et des réparations. Le gouvernement s'engage devant l'ONU à favoriser la réconciliation et à promouvoir les droits humains au Sri Lanka (Résolution 30/1 du Conseil des droits de l'homme).

## MILITARISATION DES STRUCTURES ÉTATIQUES

Ces tentatives de mettre en œuvre une justice transitionnelle s'érodent dès l'arrivée à la présidence de Gotabaya Rajapaksa, en novembre 2019. Il se dépêche de nommer Premier ministre son frère, Mahinda Rajapaksa, qui dirigeait le pays lors des dernières années de guerre. Tous deux sont accusés

de crimes de guerre<sup>3</sup>. Une nouvelle dynamique de gouvernance est mise à l'œuvre et les avancées démocratiques sont remises en cause. Les prises de paroles du nouveau président sont empreintes d'une rhétorique nationaliste procinghalaise<sup>4</sup> et s'accompagnent de nouvelles politiques publiques qui excluent les minorités ethniques. Les communautés tamoules ou encore musulmanes sont ainsi stigmatisées, une situation accentuée par la pandémie.

En décembre 2019, quelque 31 départements gouvernementaux<sup>5</sup> sont placés sous l'égide du Ministère de la Défense : télécommunication, affaires migratoires, organisations non gouvernementales. 28 militaires sont nommés aux postes-clés de certaines entités (développement rural, santé) et y sont parfois majoritaires (archéologie, sécurité civile). Certains sont impliqués dans des cas de violations graves des droits humains commis lors des dernières années du conflit. Parmi eux, le commandant de l'armée Shavendra Silva ou le major général Kamal Gunaratne, nommé ministre de la Défense.

## L'IMPUNITÉ AU PROGRAMME

En concentrant le pouvoir et en plaçant des hommes du passé à des postes-clés, Gotabaya Rajapaksa entend stopper toute velléité de faire la lumière sur le passé. Une commission présidentielle chargée d'enquêter sur les allégations de « victimisation politique » s'immisce dans des enquêtes de police et des procédures judiciaires, bloque de potentielles sanctions pénales, menace les agents investiguant sur les crimes de guerre.

En outre, le gouvernement surveille et harcèle les ONG et voix dissidentes en activant notamment une loi de lutte contre le terrorisme liberticide. La remilitarisation sur le terrain des régions à majorité tamoule du Nord et de l'Est, les pressions à l'égard des personnes rentrant aux pays ou soutenues financièrement par la diaspora à l'étranger, soumises à interrogatoire, sont autant de signes d'une régression inquiétante. Pour l'ONU, « la trajectoire actuelle du Sri Lanka prépare le terrain pour un retour aux politiques et pratiques qui ont donné lieu à de graves violations des droits humains ».

**JULIEN NORBERG**

<sup>1</sup> Conseil des droits de l'homme de l'ONU, *Promoting reconciliation, accountability and human rights in Sri Lanka*, 9 février 2021.

<sup>2</sup> HRW, *Open Wounds and Mounting Dangers*, 1<sup>er</sup> février 2021.

<sup>3</sup> Just security, « *When war criminals run the Government* », Sondra Aton et Tyler Giannini, 16 mars 2021.

<sup>4</sup> Presidential Secretariat, *President's address to the nation on 18.11.2020*, 18 novembre 2020.

<sup>5</sup> The Gazette of the Democratic Socialist Republic of Sri Lanka, *Part 1 : section (I) – General Government notifications*, 10 décembre 2019, p. 2A.

# SRI LANKA

## LA SUISSE DOIT ADAPTER SA PRATIQUE D'ASILE

**Depuis l'entrée en fonction du président Gotabaya Rajapaksa en novembre 2019, la situation des droits humains au Sri Lanka s'est considérablement détériorée. Un rapport de l'ONU du 27 janvier 2021 vient confirmer ce constat alarmant, mettant en évidence des tendances particulièrement inquiétantes au cours de l'année passée (voir chronique monde) : aggravation de l'impunité, militarisation croissante des fonctions gouvernementales, discours ethno-nationalistes, actes d'intimidation à l'encontre de la société civile, maintien et application d'une loi « antiterroriste » abusive bafouant les garanties procédurales et utilisée contre les dissidents politiques et les minorités, décès en garde à vue et allégations crédibles d'enlèvements, de torture et de violences sexuelles par les forces de sécurité sri-lankaises.**

Face à cette situation, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, a émis plusieurs recommandations, dont celle adressée aux États membres de « revoir la pratique en matière d'asile à l'égard des ressortissant-es sri-lankais-es afin de protéger les personnes qui risquent des persécutions et éviter tout renvoi dans les cas qui présentent un risque réel de torture ou d'autres violations graves des droits humains »<sup>1</sup>. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) soutient cette recommandation<sup>2</sup>. « Pour l'OSAR, il importe que le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) analyse minutieusement la détérioration de la situation dans le pays et adapte la pratique suisse en matière d'asile en conséquence. D'ici là, il s'agit de renoncer aux renvois. »

Or, à ce jour, le SEM n'a procédé à aucune nouvelle analyse de la situation au Sri

Lanka et encore moins changé sa pratique à cet égard. Il n'a également pas suspendu les renvois et précise: « en raison de la pandémie de Covid-19, les rapatriements sont retardés, mais une suspension générale n'est actuellement pas prévue. »<sup>3</sup>. Pour le SEM, la situation actuelle ne constituerait pas un risque général au Sri Lanka, ni un danger pour ses minorités, de telle sorte que la pratique de renvoi des Sri-Lankais-es débouté-es en Suisse n'a pas changé. Et de se défendre en déclarant qu'il « continue d'examiner chaque cas individuel avec soin et précision. »<sup>3</sup>. Nous voilà rassuré-es ! La Suisse ne semble donc visiblement pas encline à suivre l'appel de l'ONU, malgré le risque de renvoyer des personnes qui pourraient être torturées à leur retour au Sri Lanka. Un refus d'adapter sa pratique en matière d'asile choquant et particulièrement inquiétant.

1 Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, « Promotion reconciliation, accountability and human rights in Sri Lanka – Report of the Office of the High Commissioner for Human Rights », 27 janvier 2021

2 OSAR, « La pratique en matière d'asile concernant le Sri Lanka doit être adaptée », 5 février 2021

3 SWI, « Ce que signifie la résolution de l'ONU sur le Sri Lanka pour la Suisse », Julia Crawford, 24 mars 2021

L'association elisa-asile fait également un autre constat: l'absence d'adoption d'une nouvelle politique d'asile claire à l'égard du Sri Lanka amène le Tribunal administratif fédéral (TAF), l'instance de recours, à rendre des jugements si ce n'est contradictoires, à tout le moins incohérents. Certains arrêts récents ne font aucune référence à la situation actuelle dans leur analyse de la crainte fondée de persécution en cas de retour. D'autres la mentionnent pour dire que le changement de gouvernement ne change rien. Dans d'autres encore, le TAF dit qu'il observe de manière attentive l'évolution surplace, afin de pouvoir en tenir compte dans son appréciation. Et d'ajouter timidement qu'on peut s'attendre à une certaine aggravation de la crainte de persécution pour les personnes qui, déjà précédemment, présentaient des facteurs particuliers de risque.

Dans tous les cas, le TAF continue d'appliquer les critères définis dans un arrêt de référence vieux de plus de quatre ans. En ne se positionnant pas clairement à l'égard du nouveau contexte sri-lankais, il laisse une marge de manœuvre considérable à chaque juge. Il s'ensuit une issue des procédures de recours incertaine et une grande insécurité juridique. Deux cas similaires pourront être appréciés différemment, avec pour conséquence de graves inégalités de traitement. L'uniformisation de la jurisprudence est pourtant essentielle à un ordre juridique cohérent et le TAF manque ici à son obligation.

Au vu de la tournure politique au Sri Lanka et du danger qu'y représente le renvoi d'anciens demandeur-ses d'asile, majoritairement tamoul-es, il est plus qu'urgent que la Suisse prenne ses responsabilités et réponde à ses obligations internationales, conformément aux recommandations pourtant limpides de l'ONU.

**MARINE ZURBUCHEN**  
Directrice d'elisa-asile

## HUMEUR

### Des renvois Covid-compatibles... avec comité d'accueil ?

La pandémie a rendu certains renvois de facto impossibles, notamment vers le Sri Lanka, qui a fermé ses frontières à plusieurs reprises. Récemment encore, Colombo suspendait toutes les arrivées sur l'île en raison de la progression du variant indien, restriction levée dès le 1<sup>er</sup> juin 2021.

Dès avril 2021, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a pourtant annoncé la reprise officielle des renvois à destination de ce pays, ignorant les appels du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits humains. Quant à la sécurité des intéressé-es à l'arrivée, le SEM ne semble pas s'en préoccuper, au vu de ses explications sur les modalités pratiques du renvoi: « Actuellement, des vols réguliers relient à nouveau la Suisse à Colombo. Les rapatriés doivent d'abord obtenir un permis d'entrée auprès du ministère des Affaires étrangères. Pour cela, il faut réserver à l'avance un hôtel pour la quarantaine de quatorze jours requise à l'entrée du territoire. Les frais d'hôtel pour la quarantaine sont pris en charge par le SEM. »\*

Nul doute que les services de sécurité sri-lankais, parfaitement informés du lieu de séjour des anciens demandeurs d'asile expulsés par la Suisse, veilleront à leur offrir un « cocktail de bienvenue » dont ils ont le secret.

**MARIE-CLAIRE KUNZ**

\* Réponse du Secrétariat d'État aux migrations du 1<sup>er</sup> avril 2021 à un mandataire.

**Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenions que la Suisse avait procédé à plusieurs renvois dans le cadre d'un vol spécial Frontex vers le Sri Lanka.**

# COVID-19

## PERSONNES RÉFUGIÉES, DÉBOUTÉES, SANS-PAPIERS : UN ACCÈS INCONDITIONNEL À LA VACCINATION EN SUISSE ?

La pandémie du COVID-19 ne connaît ni frontières, ni statut, ni passeport. Pour prévenir l'apparition de variants plus virulents susceptibles de prolonger la crise, les États doivent oublier leurs réflexes individualistes et penser collectif, a rappelé l'OMS à de multiples reprises<sup>1</sup>. Sur le plan des relations interétatiques, en aidant les pays pauvres à acquérir des vaccins. À l'intérieur de leurs frontières, en offrant un accès aux mesures de prévention de la maladie à toute personne résidant sur leur territoire, quel que soit son statut. Outre endiguer les contaminations, ce sont en effet les risques de complications de la maladie liés à la vulnérabilité des personnes et aux conditions de vie qui doivent guider les plans de vaccination.

À l'occasion de la journée mondiale de la santé, le HCR appelait les États à ouvrir l'accès à la vaccination aux personnes réfugiées, déplacées et apatrides. En Suisse, cet accès est acquis et gratuit pour toute personne affiliée à l'assurance-maladie de base (LAMal). Tel est le cas des personnes à l'aide sociale, les personnes en procédure d'asile ou à l'aide d'urgence. Qu'en est-il de celles qui sont entrées dans la clandestinité, parfois après avoir été déboutées de leur demande d'asile? La vaccination leur est théoriquement aussi accessible selon une directive de l'OFSP édictée en mars à l'intention des cantons. Comment s'applique-t-elle concrètement? Quid des personnes logées dans les Centres fédéraux d'asile (CFA)? Comment l'information circule-t-elle?

### UNE STRATÉGIE VACCINALE INCONDITIONNELLE

La stratégie vaccinale de l'OFSP a consisté à établir des «groupes cibles» à immuniser en

priorité au sein de la population. Elle repose sur la réduction des risques de formes graves de la maladie Covid-19 pouvant surcharger les infrastructures hospitalières. La vaccination elle-même est déployée par les cantons et se fait sur une base volontaire.

Les personnes de plus de 65 ans ou souffrant d'une maladie chronique à haut risque ont ainsi été désignées dans le groupe 1. Leur vaccination a démarré au début de l'année. S'en est suivi le personnel de santé (groupe 2) puis les personnes vivant en contact étroit avec une personne vulnérable (groupe 3). Les personnes vivant dans des «institutions communautaires présentant un risque accru d'infections et de flambées» sont identifiées dans le groupe 4. Y sont incluses les requérant-es d'asile hébergé-es dans des centres fédéraux (CFA). Pour eux, la vaccination a débuté fin mai, selon le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) – 24 mai Berne, 27 mai à Giffers, 28 mai à Boudry et 31 mai à Chiasso.

Les personnes relevant de l'asile n'appartenant pas aux groupes 1 à 4 sont vaccinées au même rythme que le reste de la population (groupe 5). Elles sont donc tributaires des 26 politiques cantonales chargées de mettre en œuvre la stratégie vaccinale. Depuis avril, l'OFSP préconise la vaccination simultanée des groupes 3 et 5 dès que les doses sont en suffisance. La plupart des cantons romands ont d'ores et déjà ouvert la vaccination à toute personne dès 18 ans, certains dès 16 ans.

### DES FACTEURS DE RISQUES QUI PRIMENT SUR LE STATUT

Qu'en est-il des personnes relevant de l'asile considérées comme vulnérables, prioritaires dans les campagnes de vaccination?

Dans les centres fédéraux d'asile, c'est l'équipe soignante en collaboration avec les médecins partenaires qui les informent de manière proactive depuis janvier sur la possibilité de se faire vacciner, explique le SEM, qui insiste sur le caractère facultatif de la vaccination. «Les premières vaccinations pour les personnes vulnérables ont eu lieu en avril dans les centres de la région de Zurich.»

### 26 CANTONS, 26 SYSTÈMES

Pour les personnes déjà attribuées aux cantons, ce sont les institutions en charge des populations migrantes ou précarisées qui font le travail d'information et d'identification des personnes vulnérables. Un recensement qui avait déjà été établi pour les personnes relevant de l'asile dès le début de la pandémie, en mars 2020, lorsqu'il avait été question de les protéger de la maladie, rappellent de nombreux interlocuteurs romands.

À **Fribourg**, «cette liste a été régulièrement actualisée par les organisations mandatées par le canton pour le suivi social et médical des personnes réfugiées (Caritas Fribourg) ou en procédure d'asile, titulaires d'une admission provisoire et déboutées (ORS), indiquait début mai Étienne Guerry,

coordinateur pour les tâches d'intégration et d'insertion LAsi/LASoc du canton. La vaccination leur a été expliquée, proposée et elles ont été accompagnées dans le processus d'inscription. «Aujourd'hui, toutes les personnes vulnérables ont été immunisées ou sont en voie de l'être». Au niveau des centres collectifs, un travail de prévention et d'information à la fois aux gestes barrière et à leur accès à la vaccination a été réalisé par le biais du personnel infirmier, accompagné d'interprètes communautaires. Vu le

### Quid des personnes ayant reçu une décision d'asile négative et qui sont maintenues dans les Centres fédéraux parfois jusqu'à 140 jours jusqu'à la décision définitive ou dans l'attente d'un renvoi?

«Le SEM offre la vaccination à tous les requérants lorsqu'il est prévisible que la deuxième dose puisse être administrée durant leur séjour dans une structure fédérale. Pour les personnes qui ne sont plus sous la responsabilité de la Confédération/du SEM, mais qui sont hébergées dans un centre cantonal, c'est le canton de résidence qui est alors compétent», explique Anne Césard, porte-parole du SEM. Et d'assurer qu'«une personne ne sera pas privée de vaccin parce qu'elle doit quitter le pays. En l'occurrence, c'est la date d'administration des deux doses qui est déterminante, pas le statut.»

Se posent en filigrane les questions de l'imprévisibilité de l'exécution des renvois, de l'opportunité éventuelle de retarder les expulsions et transferts afin de s'assurer que le plus de personnes qui le souhaitent soient vaccinées, ou d'administrer au moins une dose, comme cela a été le cas au Royaume-Uni.

<sup>1</sup> «Le potentiel de mutation des virus augmente avec la fréquence des infections humaines», OMS, Variants du SARS-CoV-19, 31 décembre 2020.

contexte de vie, le fait que la moyenne d'âge de cette population est jeune (moins de 25 ans), il n'est pas toujours évident de faire passer l'information, comme d'ailleurs dans le reste de la population, souligne néanmoins Étienne Guerry.

Dans le canton de **Vaud**, l'Unité de Soins aux Migrants (USMi) du Département Vulnérabilités et médecine sociale du Centre universitaire de médecine générale et santé publique – Unisanté (Vaud) a collaboré avec les équipes itinérantes de la PCI pour organiser la vaccination des personnes hébergées dans les 13 foyers EVAM du canton. Et orienté vers les centres de vaccination existants les personnes suivies par l'EVAM hébergées en appartement. L'établissement d'un plan de vaccination pour les personnes sans assurance (sans papiers et sans domicile fixe, notamment), plus complexe, a été rendu public fin mai. (p. 24)

Dans le **Jura**, le réseau d'infirmières et la Maison de santé ont accompagné les personnes vulnérables dans le processus. En mai, les centres d'accueil collectif qui faisaient l'objet d'une sensibilisation via les équipes éducatives.

À **Neuchâtel**, la Maison de santé située à La Chaux-de-Fonds, gérée par Médecins du monde est mandatée par le Service du médecin cantonal pour l'accès aux soins des personnes en procédure d'asile attribuées au canton et des personnes sans statut légal ou en situation de vulnérabilité. Pour les requérant-es d'asile, l'inscription à la vaccination s'est faite selon le protocole appliqué à la population générale, explique Manon Ramseyer, infirmière coordinatrice de la Maison de santé. Les personnes à risque, progressivement logées en appartement afin de les protéger d'une contamination, ont pour leur part été accompagnées dans la vaccination par les médecins qui les soignent. Idem pour les personnes sans-papiers vulnérables, souvent déjà assurées à la LAMal et suivies

par le réseau de soins neuchâtelois. Quant aux personnes sans papiers et non-assurées, la procédure visant à leur donner accès à la vaccination a été finalisée mi-mai.

À **Genève**, le suivi médical des 3/4 des requérant-es d'asile du canton et de la plupart de celles et ceux qui sont hébergés dans les Centres d'hébergement collectifs (CHC) de l'Hospice général est assuré par le Programme santé migrants (PSM), une unité du Service de médecine de premier recours (SMPR) des HUG. En plus du repérage des personnes éligibles pour la vaccination lors des consultations médicales et infirmières, un courrier a été adressé aux patients concernés entre mars et avril, les informant de la possibilité de se faire vacciner gratuitement et de se faire aider pour les formalités d'inscription en s'adressant au « desk vaccination » ouvert à toutes les patient-es suivi-es par le SPMR. Sa responsable, la Dre Sophie Durieux-Paillard, rappelle que « si des personnes n'entrent pas dans la tranche d'âge permettant d'être vaccinées rapidement, mais qu'elles ont des critères de vulnérabilité, elles ont accès à la vaccination en produisant une attestation de vulnérabilité (au COVID 19), signée par leur médecin. C'est ce que nous avons fait pour des patients suivis au PSM, qui sont jeunes, mais ont des facteurs de risque ». L'information a également été transmise via les infirmières régulièrement présentes dans les foyers et lors des consultations médicales. Parallèlement, toutes les personnes sans statut légal identifiées comme vulnérables et connues de la Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires des HUG (CAMSCO) ont déjà été invitées à se faire vacciner.

#### DIFFUSER L'INFORMATION HORS DES CIRCUITS HABITUELS

Toucher les personnes hors des radars institutionnels pour les informer de leur



© Daniel Capilla

droit au vaccin, quel que soit leur statut est crucial pour la réussite de la campagne vaccinale et de la lutte contre la pandémie. Si les personnes issues de l'asile hébergées dans des lieux collectifs sont théoriquement aisément accessibles, dans la mesure où elles sont en contact avec du personnel d'encadrement ou infirmier, il en va autrement pour celles vivant hors des foyers. D'où la mise en place de vidéos et matériels d'information en diverses langues pour expliquer les enjeux et objectif du vaccin et le fait que celui-ci est gratuit et accessible pour toutes et tous.

Dans le canton du Jura, outre les services sociaux et Pro Senectute, les communautés migrantes ont pu servir de relais, indique Fedele Pierluigi, directeur de l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM), mandatée par le canton pour le suivi et notamment l'accès aux soins du public asile (réfugié-es, admis-es provisoires, requérant-es et débouté-es). À Fribourg, en plus du relais fourni par les équipes sociales, ce sont les canaux de transmission informels comme des groupes Whatsapp mis en place

l'an passé qui ont été activés pour informer celles et ceux qui vivent en appartement, relève Étienne Guerry. Qui souligne aussi miser sur l'autonomie des personnes.

De fait, le réseau social et personnel des intéressé-es, l'engagement des médecins privés qui souvent travaillent en réseau, mais encore les compétences numériques ou l'accès aux outils informatiques permettant de s'inscrire sont déterminants. Tous les cantons proposent une hotline pour aider celles et ceux peu à l'aise avec les outils informatiques ou la langue, sans égard au statut ou à la nationalité. C'est aussi la raison pour laquelle le *Desk-vaccination* a été mis en place à Genève début mars, explique encore Sophie Durieux-Paillard: il permet aux personnes n'arrivant pas à s'inscrire en ligne de surmonter les barrières techniques ou de langue. « L'objectif est d'élargir la vaccination à toutes les personnes qui n'ont pas consulté nos services récemment ».

SOPHIE MALKA

# UN ACCÈS GRATUIT ET CONFIDENTIEL POUR LES PERSONNES SANS ASSURANCE-MALADIE

La Confédération, pour garantir un accès inconditionnel au vaccin, a mis en place un système de facturation parallèle à celui transitant par l'assurance-maladie pour toutes les personnes sans statut légal, sans domicile fixe ou en situation de vulnérabilité<sup>1</sup>. Sont concernées les personnes déboutées de l'asile qui auraient renoncé à toucher l'aide d'urgence, mais résideraient en Suisse.

Les obstacles pratiques liés à l'accès effectif du vaccin sont notamment d'ordre médical et administratif: les autorités veulent s'assurer que les personnes reçoivent les 2 doses du même vaccin à un mois d'intervalle. Elles doivent ainsi connaître l'identité des personnes. Ce qui présuppose que les personnes se sentent en confiance et ne craignent pas d'être dénoncées aux autorités migratoires. Une crainte dont sont conscientes les autorités. Interrogée par le media en ligne heidnews, la porte-parole de l'OFSP assure que le système de remboursement «se fait sur la base de factures collectives sans fournir de données personnelles». Lorsque les personnes sont déjà suivies par un service de soins dédié, ce lien de confiance est assuré et la tâche facilitée.

Or, selon la Plate-forme nationale pour l'accès aux soins de santé des sans-papiers, seuls 11 cantons en Suisse disposent d'une consultation ou service pour les «sans-papiers». Tel est le cas dans le canton de Vaud (Unisanté), Genève (Camsco et PSM), Neuchâtel (Médecins du Monde), Fribourg (Fri-Santé). L'information que la vaccination leur est ouverte peut aussi circuler plus aisément. Reste à toucher toutes celles et tous ceux qui n'ont jamais fréquenté ces services. Et c'est là l'enjeu actuel des autorités sanitaires qui devront s'appuyer sur les

organisations de terrain, lorsqu'elles sont présentes dans le canton.

**Fribourg** semble avoir misé sur la simplicité. Après inscription sur le site de l'État de Fribourg, toute personne peut accéder à la première injection, avec ou sans assurance-maladie. Lors de ce contact avec le centre de vaccination, si la personne n'a pas d'assurance-maladie et est en situation de précarité, elle est orientée vers l'espace de soins Fri-santé. Cette association vérifie que la personne est effectivement dans le besoin et délivre une attestation de prise en charge de la facture, à remettre au centre de vaccination lors de la 2<sup>e</sup> injection. «Ces attestations sont reconnues par tous les centres de vaccination», indique Angie

**« Les conditions de vie, les conditions de travail, la densité de population au sein des logements font que le risque d'infection et de transmission du virus est particulièrement élevé dans les groupes les plus précaires de notre société », rappelle Yves Jackson, responsable de la Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires des HUG (RTS, 19h30, 23.05.21)**

<sup>1</sup> Heidnews, *Comment les sans-papiers ont-ils accès à la vaccination Covid-19?*, Lorène Mesot, 15 avril 2021

<sup>2</sup> Heidnews, *Valais: Les sans-papiers oubliés de la vaccination*, Anna Bonvin, 28 mai 2021

Labbé, intervenante sociale de Fri-Santé. Le coût de la vaccination est pris en charge par le canton. Des actions ciblées ont aussi été organisées pour les bénéficiaires de la Tuile, centre d'accueil de nuit du canton de Fribourg, avec une vaccination directement sur place, et de Fri-santé, principalement des travailleuses du sexe, qui ont été vaccinée-s par une équipe mobile dans des locaux mis à disposition par le canton.

À **Genève**, la Croix-Rouge genevoise propose depuis le 10 mai un service d'inscription à la vaccination pour les personnes sans-papiers avec comme seule exigence de pouvoir justifier d'une présence sur le canton depuis plus de 3 mois ([lien](#)).

À **Neuchâtel**, la Maison de santé située à La Chaux-de-Fonds va pour sa part recenser et quantifier les personnes intéressées à se vacciner. Une matinée de vaccination sera organisée – avec son double 1 mois plus tard pour la 2<sup>e</sup> dose – en collaboration avec les équipes mobiles de NOMAD [service de soins à domicile du canton, en première ligne depuis le début de la pandémie dans les tests de dépistage et, depuis qu'elle est disponible, dans la vaccination sur site (entreprises, EMS, etc.)]. Manon Ramseyer évalue à une quarantaine le nombre de personnes susceptibles d'être vaccinées dans un premier temps. Et

compte sur le bouche-à-oreille et le réseau pour atteindre d'autres publics.

Dans le canton de **Vaud**, le centre de vaccination d'Unisanté a ouvert une filière spécifique pour accueillir sans rendez-vous des personnes sans-papiers (lundi à samedi de 8 h à 11 h 30).

Les personnes sans domicile fixe peuvent être orientées vers L'Espace à Lausanne, La Lucarne à Yverdon-les-Bains ainsi qu'au centre d'accueil bas-seuil de la Fondation AACTS à Vevey, où elles seront vaccinées sur place par des équipes mobiles. Les informations ont été diffusées auprès d'une trentaine d'associations en contact avec cette population.

Dans le canton du **Valais**, en revanche, à fin mai, rien n'avait été mis en place<sup>2</sup>. Malgré les directives fédérales.

**SOPHIE MALKA**

## Pour aller plus loin

- Guitinews, *Pour stopper le Covid, nous devons vacciner tout le monde. Quid des populations exilées?* 29.04.2021
- UNHCR, *Le HCR appelle à garantir un accès équitable aux vaccins contre le Covid-19 pour les réfugiés*, 7.04.2021
- Infomigrants, *Covid-19: pour les sans-papiers, le long chemin de la vaccination*, Marlène Panara, 28/05/2021

## RETROUVEZ LES LIENS UTILES POUR LA VACCINATION SUR ASILE.CH

- Page de l'OFSP: [«Quand puis-je me faire vacciner?»](#)  
Infoline générale et lien vers les services de chaque canton dédiés à la vaccination avec hotline ou inscriptions en ligne possibles.
- MIGESPLUS en 16 langues: informations sur la vaccination contre le Covid-19
- Plate-forme nationale pour l'accès aux soins de santé des sans-papiers
- Croix-Rouge genevoise, Genève: [aide à la vaccination](#) (pour tout le monde)
- Croix-Rouge genevoise: permanence pour les personnes sans assurance-maladie
- Service de médecine de premier recours (HUG)
- Unisanté (VD)
- Médecins du Monde/Maison de santé (NE)
- Fri-santé (FR)

# POINT DE VUE

## QUELLE REPRÉSENTATION JURIDIQUE

### EN PROCÉDURE ÉTENDUE ? *Analyse d'une juriste*

**La nouvelle Loi sur l'asile, entrée en vigueur en mars 2019, prévoit une représentation juridique d'office « tout au long de la procédure d'asile ». Or, cette défense juridique n'est toujours ni définie, ni organisée en procédure étendue<sup>1</sup>. Alors que nous sommes supposés aider nos clients, les requérant-es d'asile, à présenter les faits pertinents à l'appui de leur demande de protection, l'exercice de notre travail est entravé par l'autorité d'asile : soit nous sommes limités dans nos interventions durant l'audition ; soit notre accès au dossier, autrement dit aux informations nécessaires à l'exécution de notre mandat, est restreint. Une situation proche de celle que nous connaissions sous l'ancien droit. On aurait été pourtant en droit d'attendre un renforcement du rôle du représentant juridique vu l'insistance des autorités fédérales sur ce point lors de la campagne de votation. Un argument qui avait convaincu une majorité de Suisses à voter en faveur de la nouvelle loi. Pour l'heure, tel n'est pas le cas.**

La représentation juridique signifie aider les requérant-es d'asile à porter leurs motifs devant l'autorité. Il s'agit d'abord d'un important travail d'écoute et de tri de tous les événements de leur vie passée et présente afin de ne conserver que les éléments pertinents à la procédure. Ensuite, la connaissance particulière que le ou la juriste a des pratiques administratives doit contribuer à formuler l'histoire d'une vie qui soit en rapport avec les critères reconnus de protection. La représentation juridique est donc un conseil individuel, propre à chaque requérant-e.

Actuellement, les représentant-es juridiques (RJ) cantonaux n'ont pas les moyens d'exercer leur mandat.

#### ACCÈS AU DOSSIER ENTRAVÉ

Tout d'abord, parce que le SEM nous refuse l'accès au dossier. En cas de convocation d'une audition complémentaire (deuxième audition sur les motifs d'asile), nous n'avons pas connaissance du contenu des auditions précédentes menées dans les centres fédéraux et auxquelles nous n'avons pas assisté. On nous propose de lire le procès-verbal 30 minutes avant l'audition comme cela était la pratique sous le régime des représentant-es d'œuvre d'entraide (ROE)<sup>2</sup>. Outre qu'il faut deux heures pour lire un PV d'audition correctement, nous ne sommes pas une présence neutre à l'audition comme l'étaient les ROE. Nous représentons les

intérêts des requérant-es, et notre tâche est donc de préparer la personne à une nouvelle audition. Il s'agit d'expliquer au mandant-e quel sera l'objet potentiel de la prochaine audition compte tenu des éléments déjà établis, quels aspects particuliers de son histoire paraissent pertinents ou non en rapport avec les pratiques en matière d'asile, et quels moyens de preuve complémentaires pourraient être apportés au dossier. Ces conseils ne peuvent pas être dispensés sans une connaissance préalable du dossier.

Il en va de même lorsque le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) demande de répondre à des questions complémentaires par écrit. Dans un cas dont j'ai suivi le dossier, la requérante doit se déterminer si, en tant que victime de traite humaine, elle pense pouvoir retourner dans son pays d'origine. La dame vient d'être attribuée en procédure étendue. Elle rencontre sa nouvelle mandataire pour la première fois. Or, la réponse va déterminer la décision finale puisqu'elle revient à demander: « avez-vous besoin d'une protection de la Suisse ou peut-on vous renvoyer ? ». Dans un contexte d'une telle violence subie, il n'est pas souhaitable que la requérante relate son récit douloureux une fois de plus. Or, sans accès au procès-verbal de l'audition, qui dure souvent plusieurs heures, la réponse ne peut être que superficielle ou stéréotypée, ce qui pourrait motiver un refus de la part du SEM. On a besoin de l'audition telle qu'elle figure au dossier, pour aider la requérante à exposer quels aspects de son parcours appellent une protection au sens de la Loi sur l'asile.

Les refus du SEM de nous communiquer les pièces du dossier ne permettent actuellement pas de garantir une représentation juridique effective, c'est-à-dire une défense concrète des requérant-es d'asile. La loi a changé, mais la représentation juridique n'a pas évolué en conséquence. Nous travaillons dans les mêmes conditions qu'avant, avec la charge de remplacer les ROE en plus.

#### UN RÔLE INSUFFISAMMENT DÉFINI

Par ailleurs, le rôle des représentant-es juridiques au cours de l'audition n'est pas explicité clairement. Le plus souvent, nous assistons sans réellement pouvoir intervenir. Dans le canton de Vaud, la convention entre l'EPER et le SEM prévoit que les RJ « accompagnent » les requérants d'asile aux auditions, sans autre précision. Sur le terrain, le SEM limite généralement nos interventions à deux ou trois moments choisis, où l'auditeur-trice nous demande si on a une question. Ces moments arrivent toujours en « fin de partie », lorsque les enjeux du récit sont retombés, que les aspects essentiels sont dépassés, qu'on évoque des questions subalternes. Nous ne sommes plus dans le vif de l'audition, et il n'est pas possible de revenir en arrière sans prendre le risque d'apporter de la confusion au récit. Ce décalage nous oblige à renoncer le plus souvent.

Actuellement, il n'y a pas de réelle proposition pour un rôle des représentant-es juridiques pendant les auditions<sup>3</sup>. Nous aurions besoin d'un règlement opposable aux auditeur-es qui spécifie nos modalités d'intervention, dans l'intérêt des requérant-es et pour l'idéal de défense du droit d'asile. Comme il n'appartient pas au SEM de nous dicter ce rôle, celui-ci devrait faire l'objet d'un consensus au sein des milieux intéressés.

Une autre difficulté importante est la communication entre les œuvres d'entraide chargées de la représentation juridique lors du passage des centres fédéraux vers les cantons, des premières étapes de la procédure à la procédure étendue. Les représentant-es cantonaux reçoivent un dossier du mandataire antérieur-e chargé de documents inutiles (accusés de réception d'actes, de résiliation de la procuration, de communication de ceci cela au SEM et pléthore de formulaires de transmission de données médicales succinctes). Parfois y est adjoint un résumé

**1 Procédure étendue :** Lorsque la décision sur la demande d'asile ne peut pas être prise dans le cadre de la « procédure accélérée » au centre fédéral, car trop complexe et demandant des investigations supplémentaires, le SEM attribue la personne à un canton. Le ou la requérant-e est alors suivi-e par un bureau cantonal de représentation juridique pour la suite de la procédure qui peut comprendre une audition complémentaire, ou la réponse à un droit d'être entendu.

**2 Représentants d'œuvre d'entraide :** Sous l'ancien droit, les ROE assistaient à l'audition en tant que tiers neutre, en plus du représentant juridique, afin de veiller à ce que celle-ci se déroule dans les formes.

**3 Dans ses *Recommandations relatives au conseil et à la représentation juridiques dans la nouvelle procédure d'asile*, le HCR propose aux RJ le même rôle au cours des auditions que les ROE (p. 26-27), en ajoutant la possibilité pour la RJ de discuter des moyens de preuve à fournir avec le-la représentant-e du SEM.**



en quelques lignes des motifs d'asile. Une transmission des éléments importants de la demande, de la façon dont la/les premières auditions se sont déroulées, des éléments à creuser, serait indispensable. Il n'y a pas de continuité du suivi du dossier assurée, au détriment des requérant-es d'asile.

### MEILLEUR SUIVI DES DOSSIERS

Par exemple, au cours d'une audition complémentaire, je remarque que la requérante répond trop succinctement aux questions. La mandataire antérieure l'avait sûrement relevé. Cette information aurait dû figurer au dossier afin que je puisse en parler avec la requérante, avant son audition. Une autre fois, le requérant a commencé son récit très loin dans le temps, avec une quantité de détails sans intérêt. Là encore, cette difficulté avait sûrement été constatée lors de la première audition et aurait mérité d'être signalée à la nouvelle représentante, afin qu'elle puisse préparer le requérant à se concentrer sur les événements essentiels. Dans un autre cas, les motifs d'asile n'avaient pas été abordés lors de la première audition. L'auditrice avait posé toutes sortes de questions qui ont créé de la confusion dans l'esprit de la requérante. À l'audition suivante, elle ne savait ni par où commencer, ni comment orienter son récit. La mandataire, qui ne savait pas que l'auditrice ignorait les motifs au stade de l'audition complémentaire, n'a pas pu préparer la requérante à se concentrer sur le plus important. Du coup, celle-ci a raconté sa vie qui était dense et jalonnée de nombreux événements. Ce n'est qu'à la troisième audition que les motifs d'asile ont finalement pu être évoqués. Comme j'avais assisté à la seconde, j'ai pu la préparer à la troisième de manière ciblée. Si j'avais eu connaissance des problèmes dès le départ, nous nous serions épargné une troisième audition.

La défense juridique doit être assurée *tout au long de la procédure*. Cette défense a nécessairement une continuité. Elle ne devrait pas être interrompue par un changement de représentant-e juridique, au sein de l'organisation elle-même, ou lors du passage d'une organisation à une autre. Il manque un protocole de consignation au dossier des événements qui se sont produits au cours de l'audition, afin que la connaissance acquise par la représentation juridique du moment puisse être transmise de manière utile pour le suivi juridique ultérieur de la personne concernée.

**KARINE POVLAČIĆ**

## DESEXIL.COM

«Nous avons construit. Nous construisons une autre Europe». Faire œuvre de mémoire et fournir des outils à celles et ceux qui travaillent ou militent pour une autre politique d'accueil, une autre société. 50 ans de résistance et hospitalité politique réunis à travers des textes, matériaux et inventaires.

Le projet praxis-mémoire-archives est désormais en ligne. Fruit du projet politique et philosophique «Exil Desexil», fait de rencontres entre militants, artistes, acteurs du terrain, philosophes et spécialistes de diverses disciplines, ce nouveau site revient sur un demi-siècle de mise en commun créative d'une autre Europe. Conçu comme une base de données, il se veut aussi un legs aux jeunes générations.

**Sophie Malka**

La démarche est présentée par Marie-Claire Caloz-Tschopp dans *Le Courrier* du 20 décembre 2020. À retrouver sur [asile.ch](http://asile.ch).

### VIVRE ENSEMBLE

CP 171 / 1211 Genève 8  
Tél. (022) 320 60 94  
vivre.ensemble@asile.ch

**asile.ch**

#### Abonnement

20frs/an pour 5 numéros

CCP 12 9584 1

IBAN CH 3809 00000 01200 95841

### Comité de rédaction

Nicole Andreetta (GE)  
Danielle Othenin-Girard (NE)  
Christophe Tafelmacher (VD)  
Marie-Claire Kunz (GE)  
Raphaël Rey (GE)  
Emmanuelle Hazan (GE)  
Nora Bernardi (GE)  
Anouk Piraud (GE)  
Geneviève Lévine-Cuennet (VS)  
Anne-Laure Bertrand (GE/NE)  
Elisa Turtschi (VD)  
Louise Wehrli (NE)

### Rédactrice en chef

Sophie Malka  
*sophie.malka@asile.ch*

### Responsable de projet

*Comptoir des médias*  
Giada de Coulon  
*giada.decoulon@asile.ch*

### Stagiaire

Julien Norberg

### Correctrice

Catherine Forster

### Conception graphique

*kaliata@l-artichaut*

### Mise en pages

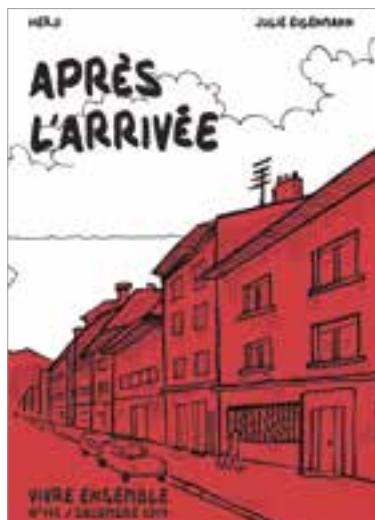
*jennifer@l-artichaut*

## Vivre Ensemble, c'est aussi...

- la plateforme d'actualités [asile.ch](http://asile.ch)
- le Comptoir des médias
- un Agenda de l'asile
- dans les écoles / Migr'asile
- des publications

## INFORMER, POUR RENFORCER LE DROIT D'ASILE

**Engagez-vous,  
Soutenez-nous,  
Abonnez-vous !**



**BD reportage : CHF 10.-  
[documentation@asile.ch](mailto:documentation@asile.ch)**

# DRÔLE DE NEWS

## Le Brexit: nouvelle façon de sensibiliser à la violence des frontières ?

Des touristes européens découvrent avec stupeur la façon dont peuvent être traités les personnes exilées à nos frontières. C'est la *Tribune de Genève* qui le révélait (1<sup>er</sup> juin 2021). Plus de 700 ressortissant-es de l'UE ont subi à leur arrivée au Royaume-Uni le sort réservé aux personnes migrantes extra-européennes. En vertu des nouvelles règles mises en place en janvier 2021 liée au Brexit, celles et ceux que les garde-frontières suspectent d'avoir l'intention de rester sur sol britannique sont arrêté-es et refoulé-es, après avoir parfois partagé un séjour en centre de détention avec des Syrien-nes, Afghan-es, Érythréen-nes... Soit dit en passant, ces derniers peuvent y rester des mois.

La sœur d'une citoyenne italienne traumatisée raconte: « Ils les ont traités comme des criminels [...] Elle ne s'est jamais sentie aussi humiliée de toute sa vie. » Le journaliste explique qu'« après avoir été interrogés par des douaniers, ils ont été menottés et enfermés dans un fourgon toute la nuit avant d'être emmenés dans un centre de détention. Ils y ont passé sept jours avant d'être renvoyés en Italie. »

## Loi sur le CO<sub>2</sub>: épouvantails et intérêts bien gardés

À court d'argument sur la loi sur le CO<sub>2</sub>, l'UDC? Dans son clip de campagne pour la votation du 13 juin, l'UDC suisse jouait les oracles.

Il prédisait que dans la Suisse du futur, les réfugié-es érythréen-es profiteraient de l'argent de l'aide sociale pour retourner régulièrement en vacances en Erythrée, augmentant les émissions de CO<sub>2</sub>... Quant aux bons et pauvres Suisses, ils seraient contraint-es malgré leur dur labeur de passer leurs congés à la maison, à causes d'impôts exorbitants. Ah, et argument massue: à cause des énergies alternatives, on ne pourra même plus recharger son portable et se chauffer.

Bref, une caricature qui laisse croire que l'UDC se préoccupe des petites gens: outre les votes et positions antisociales et ultralibérales du parti, on rappellera que sa vice-présidente, Magdalena Martullo-Blocher, fille du bien-nommé Christoph, figure au top 10 des Suisses les plus fortunés et des 500 plus riches milliardaires du monde. Et qu'Albert Rösti, ex-dirigeant du parti, est président de Swissoil, l'association nationale des négociants en combustibles. La plus pure défense de leurs intérêts, donc.

Pour faire passer la pilule, rien de plus commode que d'agiter les vieilles rengaines: la haine de l'étranger, ça paie toujours...

**Si vous désirez  
faire connaître  
notre revue et  
les informations  
qu'elle contient,  
n'hésitez pas  
à nous  
commander  
des exemplaires  
gratuits !**

ISSN 2673-8570

